

LA TRAITE DES ENFANTS

ET SI VOUS CONNAISSIEZ UNE VICTIME ?



FEUILLET D'INFORMATION

PRÉPARÉ PAR LE BUREAU INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS (IBCR)
JUN 2008

BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS
2715 CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE
MONTRÉAL (QC) H3T 1B6
TÉLÉPHONE : (1) 514-932-7656 (229)
TÉLÉCOPIEUR : (1) 514-932-9453
TRAFFICKING@IBCR.ORG
WWW.IBCR.ORG
©JUIN 2008



POURQUOI UN FEUILLET SUR LA TRAITE DES ENFANTS?

C'est parce qu'il est difficile d'identifier les victimes et, par conséquent de les protéger, que le présent document a été réalisé. Il vise à permettre aux intervenants qui travaillent auprès des enfants de mieux dépister les victimes de la traite et de leur fournir des ressources.

DANS CE DOCUMENT, VOUS TROUVEREZ TOUTES LES RÉPONSES AUX QUESTIONS SUIVANTES:

- ❖ QU'EST-CE QUE LA TRAITE DE PERSONNES?
- ❖ QU'EST-CE QUE L'EXPLOITATION DANS LE CONTEXTE CANADIEN?
- ❖ QUELLE EST LA DISTINCTION ENTRE LE TRAFIC (PASSAGE CLANDESTIN DE MIGRANTS) ET LA TRAITE?
- ❖ COMMENT RECONNAÎTRE UNE VICTIME POTENTIELLE?
- ❖ QUELS SONT LES PROFILS DES TRAFIQUANTS ET LES MODES DE RECRUTEMENT?
- ❖ QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LES VICTIMES?
- ❖ QUELS SONT LES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER LORS D'UNE ENTREVUE AVEC UN ENFANT POTENTIELLEMENT VICTIME DE LA TRAITE?
- ❖ QU'EST-CE QUE L'OBLIGATION LÉGALE DE SIGNALEMENT?
- ❖ QUELLES RESSOURCES CONTACTER SI VOUS ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ENFANT VICTIME DE LA TRAITE OU À RISQUE DE LE DEVENIR?

NOTE IMPORTANTE :

Dans ce document, les exemples illustrant des cas de traite sont réels, mais les noms sont fictifs. Ces personnes ont accepté de raconter leur histoire à un intervenant ou à une personne désignée d'une organisation donnée. L'IBCR n'a pas réalisé à nouveau les entretiens dans un souci de préserver les victimes et de leur dignité.

Le terme *ENFANT* concerne ici toute personne âgée de moins de 18 ans.



REMERCIEMENTS

Le Bureau international des droits des enfants (IBCR) tient à remercier sincèrement les personnes qui ont fourni leurs commentaires lors des réunions du comité consultatif (10 septembre 2007), du groupe de travail (20 novembre 2007), ainsi que du sous-comité identification et signalement (13 septembre 2007), l'Aide juridique de Montréal - le Bureau immigration au Bureau Jeunesse (Petit, Gobeil, Martinez et Fogg, avocats) (M^e Marie-Andrée Fogg), les Centres jeunesse et de la famille Batshaw (Mme Lynn Dion), le Centre des femmes philippines du Québec (Mme Josie Caro et Mme Joy Alarcon), le Centre international de la prévention de la criminalité (Inspecteur Daniel Cauchy), Citoyenneté et Immigration Canada (Mme Annie Lafleur), la Coalition du Temple (Mme Denise Grossman), l'Hôpital de Montréal pour enfants (D^r Franzisca Baltzer), le Kabataang Montreal - Montreal Philipino Youth (Mme Julie Nieto), les Œuvres de la Maison Dauphine (Sœur Cécile Girard), le Refuge Juan Moreno (Mme Mary-Lou Docherty), Projet SCION (Sœur Deborah Isaacs) et la SPVM (Mme Michelle Côté, Ph.D).

Nous tenons aussi à remercier tous les organismes qui nous ont fourni leurs commentaires durant la conception du présent document et qui, pour certains, ont accepté d'être répertoriés comme ressources: l'Agence des services frontaliers du Canada (Mme Jeanne L'Heureux et M. Charles Dudemaine), l'Association des aides familiales du Québec (Mme Farida Osmani), CATHII (Sœur Pierrette Boissé), le CAVAC de Montréal (M. Denis René), le Centre international pour la prévention de la criminalité (Mme Isabelle Lelandais), le Central Quebec School Board (M. Paul Wilson), Le Coffret (Mme Line Chaloux), la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (M^e Claire Bernard), la Direction de la Protection de la Jeunesse de Montréal (Mme Nathalie Bibeau), Enfant retour Québec (M. Michel Gagné), l'Espace Outaouais (Mme Christiane Nault), la Fédération des commissions scolaires (M. Serge Baillargeon), la Gendarmerie Royale du Canada (Mme Annie Robert et Sergent Jacques Morin), Jeunesse J'écoute (M. Bernard Desrochers), le ministère de la Justice du Québec (M^e Rachel Boivin), la Mission communautaire de Montréal (Mme Jordan Topp), les Oeuvres de la Maison Dauphine (M. Abdellah Jaafria), le Projet Intervention Prostitution Québec (Mmes Andréane Jalbert et Geneviève Quinty), RQCALACS (Mme Carole Tremblay), Tél-jeunes (Mme Véronique Aubin) et La Traversée (Mme Catherine Audrain).

Nous voulons remercier tout particulièrement tous les organismes qui ont accepté d'être répertoriés en tant que ressources : l'Aide juridique de Montréal - le Bureau immigration au Bureau Jeunesse (Petit, Gobeil, Martinez et Fogg, avocats), le Bureau Jeunesse de l'Aide juridique de Montréal, l'Aide juridique (section jeunesse) Québec, le Centre communautaire juridique de Québec, le Centre multiethnique de Québec, le



Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique, la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec, le PIAMP - Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s, le Programme Premier arrêt (YMCA Centre ville de Montréal), le projet LOVE: Vivre sans violence, le Regroupement des maisons de jeunes du Québec, les Services communautaires de langue anglaise du Jeffery Hale, le Service de police de la Ville de Montréal- Section agressions sexuelles- Module exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, le Service de police de la Ville de Québec et la Sûreté du Québec.

Nous sommes grandement reconnaissants envers les stagiaires Mmes Mylène Barrière, Marie-Eve Lemieux et Patricia Carrio qui ont participé à la réalisation du présent document.

Nous tenons à souligner la contribution de Mme Sonam Batard, stagiaire et des bénévoles Mmes Louise Gagné, Isabelle Bergeron et Dominique LaRochelle.

Nous remercions M^e Nalini Vaddapalli et Mme Nadja Pollaert pour avoir révisé ce feuillet et pour leur soutien tout au long de sa réalisation.

Nous voulons également remercier M. Gaëtan Proulx (DeSève Proulx) pour le graphisme ainsi que Mme Marie-Claude Viau pour la mise en page.

Enfin, nous tenons à remercier sincèrement Sécurité publique Canada (section Québec) pour l'appui financier ayant permis la réalisation de cette trousse d'information sur la traite des enfants au Québec.

M^e Catherine Gauvreau
Chargée de programme
Bureau international des droits des enfants



LA TRAITE EN QUELQUES MOTS...

- ❖ La traite est une forme moderne d'esclavage et est illégale;
- ❖ La traite est un phénomène très répandu qui concerne **tous les États**, et non seulement les pays émergents;
- ❖ La traite de personnes **existe au Canada** et touche même ses **citoyens**. Il est un pays d'origine, de transit et de destination des victimes de la traite;
- ❖ Les responsables de cette traite sont des **trafiquants** de plus ou moins grande envergure, parfois même des membres de la **famille de la victime**;
- ❖ La traite n'épargne personne, que ce soit les enfants, les femmes ou les hommes. Les victimes ne sont pas responsables de leur sort et ne peuvent pas s'en sortir seules; elles ont besoin d'une **aide extérieure**;
- ❖ L'exploitation qui caractérise la traite consiste principalement en l'**exploitation sexuelle**. Les responsables de la traite usent d'une **grande violence** à l'égard de leur victime.

LA TRAITE EN QUELQUES CHIFFRES...

- ❖ **1 à 1,2 millions**: c'est l'estimation du nombre annuel d'enfants victimes de la traite de l'UNICEF. Toutefois, comme ce phénomène se déroule dans la clandestinité, il est difficile de recueillir des statistiques fiables sur le sujet. Un nombre plus important d'enfants pourraient donc être victimes de la traite;
- ❖ **5 à 7 milliards de dollars**: c'est ce que l'Office pour le contrôle des drogues et de la prévention du crime des Nations Unies estime que la traite des personnes rapporte aux organisations criminelles (Arlacchi, 2000). Un rapport récent du département américain de la Justice porte cette estimation à **10 milliards de dollars**.



QU'EST CE QUE LA TRAITE DE PERSONNES?

Le *Protocole de Palerme*, ratifié par le Canada en 2002, vise à prévenir, à réprimer et à punir la traite de personnes, en particulier celle des femmes et des enfants. Le phénomène de la traite y est défini par ces trois éléments :

- ❖ LE RECRUTEMENT de personnes en situation de vulnérabilité par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité, etc. ;
- ❖ LE DÉPLACEMENT (incluant le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil) de personnes d'une région à une autre ou d'un pays à un autre;
- ❖ L'EXPLOITATION de ces personnes (exploitation sexuelle, travail forcé, esclavage, etc.).

« Aujourd'hui, avec la mondialisation et la facilité de transport et tout ce qui vient avec ça, c'est clair que c'est un phénomène qui peut prendre de l'ampleur. »

- Paroles d'un représentant
gouvernemental

Il existe deux types de traite de personnes:

- ❖ LA TRAITE INTERNE: la victime est maintenue dans son pays d'origine;
- ❖ LA TRAITE EXTERNE: la victime est déplacée vers un autre pays.

Exemple de traite externe :

« Juan, 14 ans, est originaire du Honduras et fut recruté par un réseau. Il fut déplacé jusqu'au Canada. Il ne parle pas anglais et ne fréquente pas l'école. Il est contraint, par voie de menaces, de vendre de la drogue, tout comme ses dizaines de compatriotes également exploités à cette fin. »

- Paroles d'un intervenant
communautaire

Exemple de traite externe :

« Solange est une jeune rwandaise arrivée au Québec en compagnie d'une femme qui se faisait passer pour sa tante. Arrivée à Montréal, Solange est contrainte aux travaux domestiques et se fait insulter, battre violemment et cracher dessus. On lui est interdit de communiquer avec ses proches au Rwanda. Elle devient dépressive et des idées suicidaires la hantent. Elle se sent trahie par sa « tante ». Même libérée de cette situation de traite, elle ne sait pas comment elle pourra aimer, faire confiance et croire en quelqu'un à nouveau. »

- Témoignage recueilli par l'IBCR



QU'EST-CE QUE L'EXPLOITATION DANS LE CONTEXTE CANADIEN?

L'exploitation est le fait de:

- ❖ contraindre une personne à travailler ou à offrir des services (par exemple à caractère sexuel) par la menace de porter atteinte à sa sécurité ou à celle d'une personne qu'elle connaît;
- ❖ se faire prélever un organe ou des tissus par tromperie, menace, usage de la force ou contrainte.

Il est important de noter qu'une personne ne peut en aucun cas consentir à être exploitée. Ainsi, par exemple, le cas d'une personne qui aurait consenti à entrer illégalement sur le territoire et qui serait par la suite exploitée doit être considéré comme de la traite de personnes.

Il y a donc traite de personnes lorsqu'il y a soit :

- ❖ RECRUTEMENT
- ❖ DÉPLACEMENT
- ❖ EXPLOITATION

LA TRAITE DE PERSONNES EST ILLÉGALE AU CANADA.

Exemple de traite externe :

« Julie rêve d'une carrière internationale dans le domaine de la mode. Avec l'aide de son agence de mannequins, elle quitte la petite ville canadienne dans laquelle elle habite pour se rendre en Grèce. À son arrivée, son passeport est confisqué. Julie ne travaille pas comme mannequin, mais est plutôt forcée de danser dans les bars. »

- Norma Greenway, *The Gazette*, 2006

Exemple de traite interne :

« Sophie est originaire de Hamilton (Ontario). Âgée de 13 ans, elle fugue après que son père l'ait battue. Elle rencontre quelqu'un qui lui paye le billet d'autobus Toronto-Montréal. Elle accepte. À son arrivée au terminus d'autobus de Montréal, elle est immédiatement recrutée par un réseau de trafiquants. Pendant trois semaines, elle est déplacée entre Montréal et Ottawa et est forcée de se prostituer.

- Paroles d'un intervenant
d'un centre jeunesse



QUELLE EST LA DISTINCTION ENTRE LE TRAFIC ET LA TRAITE ?

La traite de personnes et le trafic (passage clandestin de migrants) partagent des traits communs. Néanmoins, il s'agit de problématiques bien distinctes.

TRAFIC DE MIGRANTS (PASSAGE CLANDESTIN DE MIGRANTS)	TRAITE DE PERSONNES
Un passeur organise l'entrée illégale au pays d'une personne en échange d'un avantage économique et/ou matériel. Le trafic de migrants implique donc le passage illégal de frontières internationales.	Un trafiquant recrute, déplace et exploite une personne en échange d'un avantage financier et/ou matériel. Le déplacement peut s'effectuer au niveau international (traite externe) ou à l'intérieur des frontières d'un pays (traite interne).
Il y a absence de coercition.	La traite de personnes implique un élément de force, de fraude ou de coercition. La victime est détenue par la contrainte physique et/ou psychologique.
Il y a consentement. La personne trafiquée coopère avec le passeur et elle n'est pas considérée comme une victime.	La victime de la traite ne peut pas consentir à être exploitée.
Après le passage de la frontière, la personne trafiquée est libre et ne sera pas soumise à l'exploitation.	La victime de la traite est exploitée sous une forme continue, assurant ainsi au trafiquant la perspective de profits à long terme.



COMMENT RECONNAÎTRE UNE VICTIME POTENTIELLE ?

Il n'y a pas de profil unique. Toutefois, certains indicateurs peuvent laisser croire que l'on est en présence d'un enfant victime de la traite.

L'ENFANT LUI-MÊME	L'ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT	LE CONTRÔLE SUR L'ENFANT	L'ÉTAT PSYCHOSOCIOLOGIQUE DE L'ENFANT
L'enfant n'est pas en mesure de fournir les détails en lien avec le but de ses déplacements.	L'adulte accompagnant l'enfant tente de répondre aux questions posées à l'enfant ou entrave ses réponses.	Lieux surveillés où circulent plusieurs personnes, mais où l'enfant n'est pas libre.	Problèmes scolaires, manque de concentration, absences répétées et inexplicables.
L'enfant est en lien avec des personnes qui exercent des contraintes sur son comportement, mais qui n'ont pas d'autorité parentale.	Tromperie apparente quant aux buts du déplacement ou aux conditions de sécurité de l'enfant (documents d'identité, vêtements inappropriés, etc.).	Menaces, harcèlements ou violences faites à l'enfant ou à sa famille.	Troubles psychologiques, dépression, anxiété ou difficulté à dormir.
L'enfant a une dette ou l'obligation de rapporter de l'argent à une personne qui se dit responsable de lui.	Présence d'argent, de condoms ou de matériel pornographique dans les lieux où se trouve l'enfant.	L'enfant a peur de l'adulte qui l'accompagne.	Thèmes sexuels dans les dessins, les jeux ou les propos de l'enfant, détérioration de la relation avec ses pairs.

« Ce sont des jeunes filles qui ont une faible estime de soi, abusées, ou qui ont une famille dysfonctionnelle, qui ont besoin d'attention, de réconfort et les exploitent vont là-dedans pour les recruter. »

- Paroles d'un policier

« C'est lorsque des personnes abusent d'autres personnes moins chanceuses ou moins fortes. Par exemple, les pimps peuvent t'attraper dans la rue, ils savent que tu n'as rien alors ils te donneront ci et ça. Ils te promettent n'importe quoi et alors... tu auras à coucher avec de vieux hommes pour eux. » [Traduction libre]

- Témoignage d'une jeune autochtone, Canadian Save the Children Fund, *Sacred lives: Canadian aboriginal children & youth speak out about sexual exploitation*



QUELS SONT LES PROFILS DES TRAFIQUANTS ET LES MODES DE RECRUTEMENT ?

Dans le cas de la traite interne, le recrutement s'appuie souvent sur l'établissement d'une relation amicale ou amoureuse et d'une dépendance de l'enfant victime envers le trafiquant. L'enfant devient isolé de son entourage. En outre, les trafiquants offrent souvent des cadeaux pour créer une dette chez la victime.

En ce qui concerne la traite externe, les modes de recrutement sont beaucoup plus diversifiés, mais ont en commun l'utilisation de la violence, de la tromperie et/ou de la manipulation comme moyens de contrôle sur les enfants victimes.

Il existe parfois une implication des membres de la famille: un paiement peut leur être fait en cas de complicité.

Les industries légales (les agences de voyage, de mariage par correspondance, de mannequins, d'aides familiales, etc.) et les mesures légales (visa d'artistes, parrainage d'enfants, etc.) sont souvent utilisées comme couverture à la traite ou encore pour l'adoption illégale.

« Les gangs de rue ne sont pas faits de façon pyramidale, comme les autres organisations criminelles, comme la mafia ou les motards, c'est plus de façon circulaire. Ils ont un noyau central avec trois ou quatre personnes et autour, il y a les membres plus actifs. Puis après ça, tu as les relations. Dans les relations, ça va jusqu'au secondaire, c'est le petit frère du membre qui lui, est toujours avec des petites filles, qui va les rabattre aux soirées hip-hop, au centre d'achats. Les petits frères font ça dans l'espoir de faire partie de la gang. Donc ce n'est pas un recrutement facile à identifier. »

- Paroles d'un policier

Exemple de recrutement :

« Isabelle a 17 ans et se prostitue depuis l'âge de 13 ans à Montréal, pour le compte d'un gang de rue. Elle n'en peut plus d'être sexuellement exploitée. Pour s'en sortir, elle devient intermédiaire. Elle aide son pimp à recruter d'autres jeunes filles. Elle véhicule aussi des messages de la part de son pimp aux jeunes victimes sous son emprise lorsque ces dernières tentent de fuir ou se retrouvent au Centre jeunesse. Elle fait de son mieux pour être à la hauteur de son nouveau rôle parce qu'elle craint de devoir recommencer à se prostituer si elle déçoit son pimp. »

- Paroles d'un intervenant d'un centre jeunesse

Exemple de recrutement :

« Sabrina a 13 ans. À la sortie de l'école, elle rencontre un jeune homme de 25 ans, Jeff, qui l'invite à une fête. Sur place, elle consomme du crack, en compagnie du jeune homme. Par la suite, Jeff attend souvent Sabrina à la sortie de l'école. Ils vont au cinéma, au restaurant et dans les magasins. C'est toujours Jeff qui paie les dépenses de Sabrina. Par après, Jeff commence à confier à Sabrina qu'il éprouve des problèmes financiers. Il aimerait que Sabrina l'aide à rembourser ses dettes. Il lui suggère de rencontrer un de ses amis qui tient une agence d'escorte, ce qu'accepte Sabrina. Avant sa prise en charge par les services sociaux, Sabrina a été forcée de se prostituer pendant deux mois. »

- Michelle Côté,
Portrait de l'exploitation sexuelle
des enfants à des fins commerciales



QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SUR LA VICTIME?

La traite provoque des **conséquences à long terme** chez les enfants victimes. En effet, le fait d'être en développement et de se construire une identité accentue leur vulnérabilité. Ainsi, même à l'âge adulte, ils subiront des conséquences dues à leur exploitation et seront à risque de revictimisation.

Ils sont confrontés à une multitude de **conséquences physiques, psychologiques et psychosociales**. À titre d'exemple, les enfants déplacés, que ce soit d'un pays à un autre ou à l'intérieur d'un même État, sont privés de leurs familles et vivent un sentiment de perte ainsi que des difficultés d'adaptation à la nouvelle société ou à leur nouvel environnement.

Conséquences psychologiques :

- ❖ Syndrome de stress post-traumatique
- ❖ Dissociation
- ❖ État de détresse
- ❖ Privation des repères familiaux et sociaux
- ❖ Manque d'estime de soi
- ❖ Troubles mentaux

Conséquence économique :

- ❖ « Dette » à rembourser aux trafiquants

« J'ai été victime d'un viol collectif. J'en suis devenue stérile; ils ont frappé mes parties génitales avec leurs pieds. Je ne pourrai jamais avoir d'enfants. (...) Ce sera rapide, ce sera facile et tu feras plus d'argent que tu n'aurais jamais cru possible dans une période de deux nuits, mais ça ne remplacera jamais ta dignité, ton respect de toi-même et ta capacité à marcher la tête haute dans la rue... ta sécurité. Si tu le veux vraiment, fais-le, mais je te mettrai en garde contre ça.» [Traduction libre]

- Témoignage d'un garçon victime,
Dr. Sue McIntyre, *Under the Radar - The Sexual Exploitation of Young Men*

Conséquences physiques :

- ❖ Grossesse, avortements, ITS, VIH-SIDA
- ❖ Consommation de drogues et d'alcool
- ❖ Mauvaise alimentation
- ❖ Mortalité

Difficulté d'intégration sociale :

- ❖ Rejet par la famille et la communauté
- ❖ Stigmatisation
- ❖ Perte de confiance en autrui
- ❖ Incapacité de contrôle sur leur vie
- ❖ Perte d'intégrité

« Une très faible estime de lui-même, toxicomanie, consommation de stupéfiants, peut-être pour oublier ce qu'il fait, hypothéqué au niveau de la santé mentale, des problèmes à fonctionner dans la société... On en voit des jeunes filles qui ont été victimes il y a 10 ans et qui sont devenues des femmes, ça fait des gens fragiles, qui ont de la difficulté à avoir de l'assurance, à progresser. »

- Paroles d'un policier



QUELS SONT LES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER LORS D'UNE ENTREVUE AVEC UN ENFANT POTENTIELLEMENT VICTIME DE LA TRAITE ?

Plusieurs facteurs peuvent influencer la bonne conduite d'un entretien avec l'enfant. Il est important de considérer les éléments suivants :

- ❖ **L'ABSENCE D'UN TRAFIQUANT POTENTIEL** : à aucun moment il ne faut confronter l'enfant à son trafiquant présumé.
- ❖ **LA DÉNÉGATION**: l'enfant victime de la traite peut ne pas se percevoir comme une victime. En effet, une des techniques de recrutement étant l'établissement d'une relation amicale ou amoureuse, la victime peut ne pas se rendre compte qu'elle est exploitée ou être dans le déni.
- ❖ **LA PERCEPTION QU'ONT LES JEUNES DES AUTORITÉS** : les jeunes victimes ne chercheront pas de secours auprès des autorités, mais s'en méfieront et les fuiront. Une victime qui ne dispose pas d'un statut légal au Canada aura une réaction semblable par crainte de la détention et de la déportation.
- ❖ **LE CONTEXTE FAMILIAL ET LES CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES** : l'approche doit tenir compte du stade de développement (âge et maturité), du degré de compréhension/capacité à comprendre la situation qu'il vit, de la connaissance et de l'utilisation de la langue, des origines sociales, culturelles et religieuses, du niveau de scolarité, de l'état psychologique, de la personnalité et du comportement.
- ❖ **LA CAPACITÉ DE L'ENFANT** : un enfant abusé a souvent des difficultés à verbaliser clairement les faits.
- ❖ **LA CRÉDIBILITÉ DU RÉCIT DE L'ENFANT** : elle ne devrait pas être affectée parce que l'enfant y introduit des éléments fantastiques ou par son langage corporel. Par exemple, le fait d'éviter le contact visuel peut être une marque de respect dans certaines cultures.
- ❖ **LE SEXE DE L'INTERLOCUTEUR** : un enfant, que ce soit une fille ou un garçon, sera généralement plus à l'aise à discuter avec une femme.
- ❖ **LE TYPE DE QUESTIONS** : les questions doivent être ouvertes et le processus d'entretien ne doit pas suggérer les réponses.
- ❖ **LA LONGUEUR DE L'ENTRETIEN** : il ne doit pas être trop long afin d'éviter d'affecter le bien-être de l'enfant. Au besoin, l'entretien peut se poursuivre ultérieurement.



Il est possible d'avoir recours à un interprète pour communiquer avec l'enfant. Dans ce cas, il faut faire attention à ce que ce dernier soit neutre et indépendant, sans lien direct ou indirect avec l'enfant.

Les conséquences résultant de la traite et l'impact qu'elles ont sur les victimes peuvent rendre difficile l'établissement du contact avec l'enfant. Afin de faciliter l'entretien, soyez :

- ❖ EMPATHIQUE
- ❖ À L'ÉCOUTE
- ❖ RESPECTUEUX
- ❖ COMPRÉHENSIF

De plus, vous devez:

- ❖ RASSURER L'ENFANT
- ❖ PRENDRE L'ENFANT AU SÉRIEUX
- ❖ Remercier l'enfant de vous avoir parlé

« Chez les jeunes immigrants, les jeunes ont peur de la police. Des fois, les jeunes viennent de pays où il y a de [...] la corruption. Si [le jeune a] besoin d'aide, il ne peut pas arrêter un policier parce que [il a] peur d'aller en prison, moi je suis la mauvaise personne, tu comprends? »

- Paroles d'un intervenant d'un centre jeunesse



QU'EST CE QUE L'OBLIGATION LÉGALE DE SIGNALEMENT ?¹

L'intervenant doit tout d'abord essayer d'obtenir le **maximum d'informations** sur la situation de l'enfant afin de recueillir le plus d'éléments possibles visant à établir si la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis.

UNE OBLIGATION LÉGALE

En cas de **danger pour la sécurité** ou le **développement** de l'enfant, il est important de faire un signalement à la Direction de la protection de la jeunesse. En effet, la *Loi sur la protection de la jeunesse* pose le devoir légal de procéder à ce signalement pour tout professionnel qui s'aperçoit d'une situation où la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis.

QUELS CAS SIGNALER?

Lorsque l'enfant est en situation :

- ❖ D'ABANDON;
- ❖ DE NÉGLIGENCE;
- ❖ DE MAUVAIS TRAITEMENTS PSYCHOLOGIQUES;
- ❖ D'ABUS SEXUELS;
- ❖ D'ABUS PHYSIQUES OU
- ❖ DE TROUBLES DU COMPORTEMENT SÉRIEUX.

L'identité du signalant ne peut être divulguée sans son consentement.

QUELLES SONT LES INFORMATIONS À TRANSMETTRE LORS DU SIGNALEMENT?

- ❖ **LES OBSERVATIONS DE L'INTERVENANT** : paroles de l'enfant, gestes ou mimiques de l'enfant, marques ou blessures observées, soins non reçus;
- ❖ **LA VULNÉRABILITÉ DE L'ENFANT** : âge, handicap, retard intellectuel;
- ❖ **LES CAPACITÉS PARENTALES** : description du comportement des parents s'ils sont avec l'enfant;
- ❖ **LA CAPACITÉ DE PRISE EN CHARGE DU MILIEU** : identifier les gens dans le milieu de l'enfant qui peuvent compenser le manque des parents.

¹ Il existe une entente multisectorielle mise en place en cas d'enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques de la part de leurs parents ou de toute autre personne adulte, ou d'enfants dont la santé physique est menacée par une absence de soins de la part de leurs parents ou d'adultes ayant une relation d'autorité avec eux. Celle-ci débute une fois que la situation est prise en charge par le Directeur de la protection de la jeunesse, les policiers et le substitut du Procureur général. Au cours de ce processus, les intervenants peuvent être interpellés pour partager les informations dont ils auraient connaissance après le signalement. De plus, les intervenants peuvent être appelés à contribuer à la constitution de l'équipe multisectorielle. En effet, ils sont les mieux placés, du point de vue de la relation avec l'enfant, pour aider à faire avancer l'enquête. Tout au long de la procédure, l'intervenant devra transmettre les éléments nouveaux dont il a connaissance à propos de la situation de l'enfant. Source : Gouvernement du Québec, *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique* (2001).



QUI CONTACTER SI L'ON CROIT ÊTRE EN PRÉSENCE D'UN ENFANT VICTIME DE LA TRAITE ?

L'enfant victime, de par sa vulnérabilité, a un besoin accru d'accompagnement, d'information et de stabilité. C'est pourquoi il importe de le référer aux ressources appropriées afin qu'il reçoive l'aide adéquate.

RESSOURCES

INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES		
ORGANISMES	ACTIVITÉS	CONTACTS
PIAMP - Projet d'intervention auprès des mineur-e-s prostitué-e-s	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Travailler en intervention auprès des jeunes impliqués dans la prostitution juvénile ❖ Accompagnement, médiation familiale, références, suivis individuels et service de consultation confidentiel 	<p>M. Jacques Moise, Coordonnateur Tél.: 514-232-1401 ou 514-284-1267 Télééc.: 514-284-6808 Courriel : piam@bellnet.ca www.piamp.net</p>
Projet d'intervention de prostitution Québec	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Aider les filles/femmes et les garçons à développer des alternatives à la prostitution ❖ Informer, prévenir et sensibiliser les jeunes particulièrement et la population en général sur le phénomène de la prostitution ❖ Soutenir les intervenants de la communauté ❖ Atelier de prévention sur le phénomène de la prostitution juvénile et le phénomène de gang de rue ❖ Travail de rue pour rejoindre les jeunes à risque et les jeunes en dynamique prostitutionnelle 	<p>Mme Geneviève Quinty, Coordonnatrice Mme Anick Magnon, Coordonnatrice du service de prévention 535 des Oblats Québec, QC G1N 1V5 Tél.: 1-866-641-0168 ou 418-641-0168 Télééc.: 418-641-0045 www.pipq.org ou www.cendrillon.ca</p>
Regroupement des maisons de jeunes du Québec	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes de 12 à 18 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyens critiques, actifs et responsables. ❖ Offrir aux jeunes des activités d'information, d'échange et de prévention sur la thématique visée (ateliers, soupers/discussion, distribution d'outils, etc.) ❖ Référer tout jeune ayant besoin d'aide vers les ressources pertinentes et les y accompagner au besoin. 	<p>Mme Céline Morin, Directrice 8225, Boul. St-Laurent, bureau 300 Montréal, QC, H1P 2M1 Tél.: 514-725-2686 Courriel: info@rmjq.org www.rmjq.org</p>



ORGANISMES	ACTIVITÉS	CONTACTS
<p>Le projet LOVE : Vivre sans violence</p>	<p>Prévention de la violence chez les jeunes de 13 à 18 ans qui ont été soit témoins, victimes ou agresseurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Programme de photo journalisme ❖ Programme de leadership ❖ Ateliers vidéo 	<p>Mme Laetitia Kumar, Codirectrice des programmes 460, rue Saint-Paul Est, bureau 204 Montréal, QC, H2V 3V1 Tél.: 514-938-0006 Courriel: info@leaveoutviolence.com</p>
<p>Les Oeuvres de la Maison Dauphine</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accueillir les jeunes de 12-24 ans ❖ Venir en aide aux jeunes de la rue ❖ Prévenir l'itinérance chez ces jeunes ❖ Accueil, écoute, accompagnement psychosocial 	<p>M. Marc Drapeau, Coordonnateur de l'intervention 14, rue Dauphine Québec, QC, G1R 3W8 Tél.: 418-694-9616</p>
<p>Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutien téléphonique ❖ Références pour les témoins ou les victimes enfants / adolescents-es / femmes 	<p>Mme Manon Monastesse, M.A., Directrice Tél: 514-878-9757 Fax: 514-878-9755 Courriel: info@fede.qc.ca ou monastesse@fede.qc.ca www.fede.qc.ca</p>
<p>Le Bon Dieu dans la Rue</p>	<p>Notre philosophie d'action répond aux trois principes suivants: Amitié, respect et services.</p> <p>Parmi les services offerts, on retrouve:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ La Roulotte, qui reçoit plus de 50 000 visites par année, ❖ Le Bunker, un abri temporaire d'urgence de 20 lits pour garçons et filles de 12 à 19 ans ❖ Le Centre de jour Chez Pops. <p>Celui-ci offre entre autres une école alternative en collaboration avec la Commission scolaire de Montréal, une cafétéria accueillant près de 200 personnes quotidiennement, une salle d'informatique et les services d'intervenants sociaux, d'une infirmière, de deux psychologues et consultants cliniques, d'un service aux jeunes familles ainsi que des ateliers d'art et de musique.</p>	<p>M. Aki Tchitacov, Directeur général Chez Pops - Centre de jour 1664, rue Ontario est, Montréal, QC, H2L 1S7 Tél.: 514-526-5222 514-526-7677 (Centre de jour)</p>



AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

ORGANISMES	ACTIVITES	CONTACTS
Le Coffret	<ul style="list-style-type: none">❖ Soutien aux nouveaux arrivants❖ Suivi des familles nouvellement arrivées	Mme Line Chaloux, Directrice Générale Mme Chantal Mougenot, Intervenante Méridien 74 181 rue Brière Saint-Jérôme, QC, J7Y 3A7 Tél. : 450-565-2998 Courriel: linechaloux@bellnet.ca
Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique	<ul style="list-style-type: none">❖ Aider les nouveaux arrivants à s'installer et à s'intégrer dans la société québécoise❖ Aider les femmes à acquérir leur autonomie et indépendance❖ Fournir des conseils et un support pour les femmes et les enfants victimes de violence	Mme Sadeqa Siddiqui, Coordonnatrice 1035 rue Rachel Est, 3 ^e étage Montréal, QC, H2J 2J5 Tél. : 514-528-8812 Télééc. : 514-528-0896 Courriel: sawcc@cam.org
Centre multiethnique de Québec	<ul style="list-style-type: none">❖ Accueil, aide à l'établissement et suivi des immigrants de toutes catégories (réfugiés, travailleurs qualifiés parrainés, demandeurs d'asile) à Québec❖ Accompagnement santé des réfugiés❖ Intervention en milieu scolaire❖ Support et références juridiques❖ Groupe de femmes (dépistage de la violence)❖ Groupe de parents d'adolescents	Mme Dominique Lachance, Directrice par intérim 369 rue de la Couronne, 3 ^e étage Québec, QC, E1K 6E9 Tél: 418-687-9771 Télééc.: 418-687-9063 Courriel: dlachance@webnet.qc.ca www.centremultiethnique.org
Association des aides familiales du Québec	<ul style="list-style-type: none">❖ Défense des droits des aides familiales❖ Lutte pour la reconnaissance et la valorisation du métier d'aide familiale.	Mme Samia Ouar, Responsable du service information et formation 1750 rue St-André Montréal, QC, H2L 3T8 Tél. : (514) 272-2670 Courriel: aafq@aafq.ca www.aafq.ca



SOUTIEN DANS LE CADRE DU PROCESSUS JUDICIAIRE

ORGANISMES	ACTIVITES	CONTACTS
Bureau Jeunesse de l'Aide juridique de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Conseils juridiques et représentation des enfants ou des adolescents devant la Chambre de la jeunesse 	Avocats de garde au quotidien 5800 St-Denis, suite 802 Montréal, QC, H2S 3L5 Tél.: (514) 864-9833 Téléc.: (514) 864-9889
Aide juridique de Montréal, Bureau immigration au Bureau Jeunesse (Petit, Gobeil, Martinez et Fogg, avocats)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Consultation et représentation juridique en matière d'immigration 	Me Diane Petit, Directrice Me Marie-Andrée Fogg 800 de Maisonneuve Est, 8 ^e étage Montréal, QC H2L 4M7 Tél.: (514) 849-3671
Centre communautaire juridique de Québec, Aide juridique (section jeunesse) Québec	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Représentation des enfants et adolescents devant la chambre de la jeunesse 	Me Dominique Trudel, avocate 400 Boul. Jean Lesage, bureau 110 Québec, QC, G1K 8W1 Tél.: 418-643-1235 Courriel: bajjeunesse@ccjq.qc.ca
Gendarmerie Royale du Canada (GRC)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Détecter et à réprimer les activités organisées de passage de migrants clandestins et de la traite de personnes ❖ Enquêter sur les réseaux impliqués dans l'obtention, la distribution ou l'utilisation illicites de documents de voyage canadiens. <p>La Section est principalement responsable des enquêtes des infractions à la <i>Loi sur l'immigration</i>, la <i>Loi sur la citoyenneté</i> et au <i>Code criminel du Canada</i>.</p>	Section Immigration et passeports Montréal Tél.: 514-939-8306 Ligne de 24 heures: 1-866- 277-2124
Sûreté du Québec	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Informer ❖ Recevoir des plaintes ❖ Établir des partenariats avec d'autres organismes ❖ Protéger l'intégrité de la personne ❖ Enquêter afin de faire traduire les personnes en infraction devant les tribunaux ❖ Intervenir pour secourir l'enfant victime en cas d'urgence ❖ Des inspections systématiques d'établissements licenciés ❖ La surveillance en milieu scolaire 	Sûreté du Québec Direction conseil en enquêtes criminelles Tél.: 514-390-8282



ORGANISMES	ACTIVITES	CONTACTS
<p>Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Patrouille motorisée et pédestre ❖ La section jeunesse et prévention avec la communauté (policiers enquêtes jeunesse-policiers attirés aux écoles secondaires et policiers attirés à la prévention) ❖ Des enquêtes et services spécialisés ❖ Les unités des crimes graves et des délits familiaux qui enquêtent sur les crimes graves contre la personne (meurtre-enlèvement-séquestration-extorsion-agression sexuelle-abus physique et sexuel sur les enfants). 	<p>Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) Tél.: 418- 641-6228</p>
<p>Service de police de la ville de Montréal Section agressions sexuelles Module exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Corps policier ❖ Plainte criminelle 	<p>M. Guy Bianchi Lieutenant détective Superviseur des enquêtes Tél.: (514) 280-9400</p> <p>Poste de quartier (Arrondissement concerné)</p>
<p>CAVAC - Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Offrir à la population un service de première ligne afin de répondre aux besoins découlant de l'acte criminel subi. ❖ Les services offerts aux enfants sont les mêmes qu'aux adultes mais adaptés à la mesure de leur compréhension. <p>Les intervenants aident les enfants à connaître leurs droits et veillent à ce que ces droits soient respectés, à avoir accès aux recours auxquels ils ont droit. Ils peuvent aider les enfants à comprendre le processus judiciaire et leur contribution au cours de ce processus s'ils sont entendus comme témoins. Ils peuvent aussi orienter et les accompagner vers des ressources adaptées à des besoins auxquels ne peuvent répondre le CAVAC.</p>	<p>M. Denis René, Directeur de clinique 1030, rue Beaubien Est Montréal, QC, H2S 1T4 Tél.: (514) 277-9860 (230) Télec.: (514) 277-5780 Courriel: drene@cavacmontreal.qc.ca www.cavacmontreal.qc.ca</p>



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

ORGANISMES	ACTIVITES	CONTACTS
Centre d'Aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel (CALACS)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Prendre les appels de témoins ou de victimes et intervenir par téléphone ❖ Rencontrer individuellement les victimes ❖ Informer des droits et des recours possibles ❖ Accompagner les victimes lors de démarches policière et juridique ❖ Mettre sur pied et opérer des groupes d'entraide favorisant l'échange et la résolution de problèmes ❖ Organiser la tenue d'ateliers de sensibilisation et de prévention en milieux scolaires 	<p>Tél.: 514-529-5252 Courriel: rqcalacs@rqcalacs.qc.ca Répertoire des CALACS: http://www.rqcalacs.qc.ca/intern e/membres.html</p>
La Traversée (Rive-Sud)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Aide aux enfants victimes de la traite ou sujets à le devenir ❖ Prévention de la violence ❖ Philosophie pour enfants ❖ Suivis psychologiques auprès des enfants 	<p>Mme Catherine Audrain, Directrice Générale M. Amal Wahbi, Responsable de l'agenda clinique CP 36569 Saint-Lambert, QC, J4P 3S8 Tél.: 450-465-5263 Téléc.: (450) 465-1990 Courriel: info@latraversee.qc.ca</p>
Services communautaires de langue anglaise du Jeffery Hale	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accueil et évaluation de la situation ❖ Orientation vers les services internes et/ou externes ❖ Suivi et accompagnement du client 	<p>Travailleur social à l'accueil 1250, chemin Sainte-Foy Québec, QC, G1S 2M6 Tél: 418-684-5333 (1580) www.jefferyhale.org</p>

ENFANTS DISPARUS

ORGANISMES	ACTIVITES	CONTACTS
Programme Premier Arrêt (YMCA Centre ville de Montréal)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Services d'<i>outreach</i> et des services de première ligne en accueil-information-référence. <p>Le programme vise à identifier, approcher et aider les personnes vulnérables ou à risque en prévention de l'itinérance dans les lieux de la station centrale d'autobus de Montréal. Les interventions et approches individuelles du travail de milieu sont à la base de nos contacts dans le milieu pour prévenir le recrutement aux fins de prostitution, de trafic de drogues et de recel de marchandises.</p>	<p>Kiosque de Premier Arrêt Station centrale d'autobus de Montréal Tél.: 514-284-2247 Ouvert du dimanche soir au vendredi soir</p>
Enfant-Retour Québec	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assister les parents et la famille dans la recherche de leur enfant porté disparu ❖ Recherche d'enfants disparus (fugueurs) ❖ Atelier de prévention sur les risques de la fugue ❖ Atelier de prévention sur la sécurité sur internet 	<p>M. Michel Gagné, Directeur des programmes d'assistance aux familles Tél: 514-843-4333 Courriel: info@enfant-retourquebec.ca www.enfant-retourquebec.ca</p>



ÉCOUTE DES JEUNES

ORGANISMES	ACTIVITES	CONTACTS
Jeunesse J'écoute	Écoute, aide et référence pour les jeunes entre 5 et 20 ans. <ul style="list-style-type: none">❖ Téléphone et web❖ Intervention par des professionnels❖ Confidentiel et anonyme	M. Bernard Desrochers, Directeur service clinique Tél.: 1-800-668-6868 www.jeunessejecoute.ca www.kidshelpphone.ca
Tél-jeunes	<ul style="list-style-type: none">❖ Soutien aux jeunes Québécois et des conseils dans toutes les situations qu'ils peuvent vivre❖ Centre d'intervention téléphonique et Internet auprès des jeunes de 5 à 20 ans du Québec❖ Service professionnel, confidentiel, bilingue et gratuit, les jeunes sont référés vers d'autres ressources au besoin	Mme Véronique Aubin, Conseillère en communication Tél.: 1 800-263-2266 www.Teljeunes.com

**EN CAS D'URGENCE ET DE DANGER IMMÉDIAT
POUR LA SÉCURITÉ DE L'ENFANT,
N'HÉSITÉZ PAS À APPELER LE 911**